



Rapport final

Constitution d'une Assemblée de la Transition à l'UNIL Conception de la stratégie participative

Septembre 2022

Yves Sintomer et Maxime Mellina

Préambule & contexte	2
1. Définition de la mission de l'assemblée et du livrable final	4
2. Définition de la composition de l'assemblée et méthode de sélection .	9
3. Définition de l'organisation de l'assemblée et de la délibération	13
4. Définition d'un plan de communication.....	22
Un mot final.....	26
Bibliographie indicative	27
Annexes : quelques exemples évoqués.....	28

Préambule & contexte

La Direction de l'UNIL a validé le 8 février 2022 l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de transition écologique et sociale. Dans ce cadre, la Direction a souhaité la création d'une « assemblée de la transition » (ci-après *l'assemblée*), composée d'une cinquantaine de personnes tirées au sort, afin d'impliquer plus largement la communauté universitaire. Afin de ramener les impacts de l'Université dans les limites planétaires tout en assurant un plancher social à toutes et tous, l'assemblée sera sollicitée pour se prononcer sur les différentes trajectoires permettant d'atteindre cet objectif et devra essentiellement travailler sur les mesures permettant de tendre vers celui-ci.

Le présent rapport explique les modalités de constitution et de fonctionnement de l'assemblée de la transition à l'UNIL. Yves Sintomer, professeur à l'Université de Paris 8, associé à l'Université d'Oxford et à l'Université de Neuchâtel, et Maxime Mellina, docteur en sociologie de l'UNIL, proposent une expertise en amont de la mise en place de l'assemblée afin de fixer les points les plus importants lors de l'établissement d'une assemblée participative tirée au sort. Le présent rapport propose également quelques directions qu'ils jugent comme plus adaptées à l'UNIL selon leur expertise théorique et sociologique ainsi qu'en mobilisant les expériences qui étayaient les implications des différentes options.

Le rapport a été construit en dialogue avec les entités en charge de la transition/durabilité de l'UNIL (tant au niveau du dicastère Transition écologique & campus de la Direction que du Centre de compétence en durabilité (CCD) de l'UNIL). Les chercheurs ont identifié tous les éléments devant être précisés à chaque étape de la conception de l'assemblée et de la planification de son fonctionnement. Le travail a été organisé de telle manière que tout au long du processus, les deux chercheurs avançaient conjointement aux besoins et aux directions présentées par l'UNIL. Le rapport est organisé en quatre grands chapitres.

Il convient de noter d'emblée deux éléments importants au regard du contexte. D'une part, cette démarche de l'UNIL s'inscrit dans le cadre d'une vague croissante d'expérimentation de dispositifs citoyens tirés au sort visant à faire face à la crise des démocraties occidentales, et ce, en particulier, dans le contexte d'une nécessaire transition énergétique. D'autre part, l'initiative de l'UNIL est sans aucun doute une expérience d'avant-garde dans la mesure où le fait d'organiser une telle démarche dans le cadre d'une université est à notre connaissance sans précédent. Nous ne

pouvons que féliciter la Direction de l'UNIL et le CDD pour cette initiative pionnière.

1. Définition de la mission de l'assemblée et du livrable final

La définition de la mission de l'assemblée constitue l'un des principaux enjeux de sa mise en place et de sa réussite. A plusieurs reprises lors de l'élaboration de ce rapport, il a été noté que les solutions générales pour atteindre la neutralité carbone en 2050 et "rentrer" dans les limites planétaires sont à ce jour scientifiquement connues. Leur mise en œuvre souffre plutôt d'un manque d'acceptabilité auprès des communautés, en particulier pour que les efforts considérables qui doivent être effectués pour modifier en profondeur les pratiques soient reconnus comme justes. De même, la hiérarchisation des mutations, dans le temps et par thèmes, suscite des controverses. Au niveau de l'UNIL, les experts du domaine ont déjà identifié les objectifs à moyen et long terme. L'enjeu est d'entraîner dans cette direction l'ensemble de la communauté académique et de dessiner clairement les étapes, les trajectoires et la temporalité du chemin à parcourir. Tel est l'objectif de cette assemblée.

La mission de l'assemblée

Les missions doivent à la fois s'inscrire dans le cadre des objectifs définis par l'UNIL, le cadre légal, financier et institutionnel dans lequel les décisions de l'assemblée sont prises, mais elles doivent également être parfaitement comprises, acceptées et intégrées par les membres de l'assemblée afin que le livrable final soit pertinent. Dans le mandat de création de l'assemblée, l'Université définit ses objectifs de la manière suivante :

« Dans les grandes lignes, il est prévu qu'en amont de l'assemblée un travail soit fait pour fixer, sur la base des connaissances scientifiques, des objectifs chiffrés permettant à l'UNIL de rester dans le cadre des limites planétaires à l'horizon 2050 tout en garantissant un plancher social à toutes et tous. A titre d'exemple, l'un des objectifs sera d'avoir atteint la neutralité carbone en 2050. Ce travail préalable permettra également d'objectiver l'ampleur des efforts à fournir pour atteindre les objectifs fixés. (...) Dans ce cadre défini préalablement, l'assemblée sera sollicitée pour se prononcer sur les différentes trajectoires permettant d'atteindre les objectifs fixés et devra essentiellement travailler sur les mesures permettant de tendre vers chaque objectif ».

L'assemblée a donc pour mission d'accompagner la Direction dans la définition et le choix des mesures adaptées à la communauté universitaire qui permettent de "rentrer" dans les limites planétaires. La Direction de l'UNIL a précisé, dans une Note intitulée « Principes Assemblée de la transition UNIL » (validée le 5 juillet 2022), la mission suivante :

L'assemblée aura pour mission de proposer des mesures ambitieuses permettant de tendre vers l'objectif général de "faire rentrer l'UNIL dans le donut". Ces mesures pourront être associées à des horizons de mise en œuvre différents (2026, 2030, ...).

La Direction a défini dans le même temps une ligne entre ce qui est discutable et modifiable par l'assemblée et ce qui ne l'est pas :

- **Ce qui n'est pas en discussion** : l'objectif général de "faire rentrer l'UNIL dans le donut" n'est pas discutable par l'assemblée. Les valeurs cibles à atteindre à l'horizon 2050 sont fixées en amont de l'assemblée sur la base des connaissances scientifiques compilées et déclinées au niveau de l'UNIL par le CCD.
- **Ce qui est en discussion** : l'assemblée peut discuter des différentes trajectoires pour arriver à atteindre l'objectif général. Elle peut proposer des objectifs à des horizons intermédiaires (2026, 2030, ...), définir des thématiques prioritaires et formuler des mesures concrètes.

Recommandations :

L'assemblée est un excellent moyen de traduire des directions générales connues pour atteindre la neutralité carbone en 2050 aux besoins de l'UNIL et d'identifier pour quels objectifs la communauté universitaire arrive à un consensus majoritaire et socialement acceptable, même si la crainte peut être d'arriver à une liste de solutions qui ne soit pas assez ambitieuse. Les exemples d'assemblée citoyenne (comme la Convention Citoyenne pour le Climat en France ou les différentes Assemblées climat dans d'autres pays, cf. le site du réseau des assemblées climat KNOCA – International Knowledge Network on Climate Assemblies – lancé par le Danish Board of Technology) montrent que lorsque la délibération est bien organisée, les décisions prises sont ambitieuses et les citoyens arrivent très bien à comprendre des enjeux complexes¹. Le problème de missions peu claires dès le départ provoque une démotivation des participant·e·s. Les assemblées citoyennes sur la question climatique en France (CCC) et au Royaume-Uni (CAUK) portaient sur le moyen d'arriver à une diminution des émissions de gaz à effet de serre, préalablement fixés².

¹ Cf. <https://knoqa.eu/national-climate-assemblies/>

² Au Royaume-Uni, la question était formulée de la manière suivante : « Comment le Royaume-Uni peut-il réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre zéro émission nette d'ici 2050 ? ». En France, l'objectif de réduction était plus explicitement lié à la justice sociale : « Comment réduire d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale ? ».

A ce stade, la Direction de l'UNIL aurait la possibilité d'imposer des mesures qu'elle estime efficace pour atteindre la neutralité carbone en 2050. La constitution d'une assemblée tirée au sort représente cependant un vrai atout pour le succès de la marche à suivre, du moins à certaines conditions.

- Il est crucial qu'elle soit bien organisée, afin d'assurer la crédibilité et la bonne tenue du processus. Cela nécessite des moyens matériels et humains conséquents.
- La transparence des missions et des choix préalablement pris par la Direction est centrale³. Il sera important d'explicitier également ce qu'est le concept du donut.
- Plus l'assemblée bénéficiera d'une vraie marge de manœuvre et d'un vrai poids dans le processus de décision, et plus son travail sera susceptible de rencontrer l'adhésion de la communauté académique.

Livrable final et statut des décisions de l'assemblée

Comme cela est expliqué dans la note validée par la Direction le 5 juillet, « le livrable final attendu à la fin de la démarche est une liste de propositions de mesures qui pourront nourrir le plan de transition écologique de l'UNIL mentionné au point 4.3.1 du Plan d'intentions de l'UNIL ». Dans sa note, la Direction précise le statut des propositions :

Il est proposé qu'elles aient un caractère engageant (*binding*) dans la mesure où la Direction s'engage à :

- communiquer sur les travaux de l'assemblée durant le processus.
- rendre publique la liste de mesures qui seront proposées.
- permettre à l'ensemble de la communauté de se prononcer sur chaque mesure. Entant entendu qu'une distinction sera faite entre les mesures étant de la compétence directe de la Direction et celles dépendant partiellement ou totalement d'une autre autorité (cantonale, fédérale, ...).
- prendre connaissance des mesures proposées et de l'avis de la communauté.
- réunir l'assemblée pour une séance de feedback environ 6 mois après la remise de la liste de mesures afin d'exposer la suite qui sera donnée à chaque mesure.

³ KNOCA, *Climate Assemblies – Key Features*, version 22 February 2022.

Ce niveau d'engagement semble équilibré de part et d'autre. D'une part, l'assemblée a la garantie que son travail ne finira pas "au fond d'un tiroir". D'autre part, la Direction a la garantie que l'assemblée travaillera dans le cadre de la mission fixée, qu'elle fera la distinction entre mesures relevant de la compétence de la direction de l'UNIL et les autres ; et elle aura une information sur le degré d'adhésion de la communauté à chaque mesure.

À noter qu'il serait intéressant que la Direction se prononce également sur les suites qui pourraient être données aux mesures qui ne sont pas de sa compétence directe. Par exemple, utiliser son influence dans certains réseaux/organes nationaux pour faire évoluer les règles, mobiliser son expertise pour problématiser un sujet et identifier des leviers, etc.

Recommandations :

Le statut final des décisions est un point central de la légitimité du dispositif, de la motivation des membres de l'assemblée, et de l'adhésion finale des décisions par la communauté. La Direction a déjà mené un large travail à ce sujet. Sur cette base le présent rapport souligne encore les réflexions suivantes :

- Il serait bon que les mesures proposées par l'assemblée, dans la mesure où elles respectent le cadre fixé, puissent être transmises sans filtre à la communauté académique, pour donner une **légitimité procédurale** maximal au processus et pour maximiser in fine l'acceptabilité des solutions proposées.
- Si la Direction pratiquait une « écoute sélective » et ne retenait que quelques propositions faites par l'assemblée, cela donnerait l'impression que cette dernière a travaillé pour rien, ce qui serait contre-productif. Les leçons des expériences précédentes d'assemblées citoyennes dans d'autres pays sont de ce point de vue sans ambiguïté.
- L'idéal serait de **faire valider les propositions finales par un référendum** tranché par l'ensemble de la communauté universitaire. L'expérience de l'Oregon (*Oregon Citizen's Initiative Review*), qui traite des projets de loi qui sont par la suite soumis au verdict des urnes, montre deux apports positifs : la communauté de citoyen·ne·s s'informent plus lors du vote et sur la base du travail de l'assemblée citoyenne qu'ils et elles considèrent comme des arguments fiables ; la légitimité des décisions prises puis validées en référendum est plus importante⁴.

⁴ Cf. Knobloch, K., Gastil, J. & Reitman, T. (2019). Délibérer avant le référendum d'initiative citoyenne : l'Oregon Citizens' Initiative Review. *Participations*, 23, 93-121.

- En tout état de cause, la Direction devrait annoncer à l'avance le statut qu'auront les propositions faites par l'assemblée. Le contexte français montre que le flou créé par le statut des propositions (qui devaient être soumises « sans filtre » au Parlement ou à la population, ce qui n'a pas été le cas) a créé des conflits au sein de la population mais également une large insatisfaction des membres de l'assemblée.
- Elle devra aussi expliquer en quoi certaines décisions dépassent ses compétences ou pourquoi, le cas échéant, elle se prononcerait contre certaines propositions.
- Il est important de prévoir une **séance d'évaluation** quelque temps après le rendu du travail (par exemple 6 mois). Durant cette dernière réunion, les participant·e·s se voient exposer un retour sur les décisions retenues et validées, au cours d'une dernière séance (par exemple quelques mois après). Les participant·e·s peuvent alors y exprimer leur avis sur la façon dont le processus a été mené et sur son aboutissement. Outre son caractère démocratique et le symbole de respect pour le travail fourni par les participant·e·s, cette dernière réunion constitue aussi un incitatif pour les instances qui sont chargées d'appliquer les décisions de l'assemblée.

2. Définition de la composition de l'assemblée et méthode de sélection

La composition de l'assemblée doit être pensée et définie afin de garantir la meilleure délibération et le meilleur travail des participant·e·s. La méthode de sélection des participant·e·s doit aussi être conceptualisée : le tirage au sort d'une assemblée peut poursuivre plusieurs objectifs, qui doivent donc être définis au préalable. La méthode aléatoire peut permettre la représentativité au sens statistique d'une assemblée pour autant que l'échantillon soit suffisamment large. Cela ne saurait être strictement le cas dans le cas de l'assemblée de l'UNIL, qui aura pour objectif de constituer un échantillon raisonnablement diversifié de la communauté (*a fair cross-section of the community*, pour reprendre l'expression consacrée par la Cour suprême étatsunienne). Une réflexion a donc été menée quant aux compléments à apporter au tirage au sort.

Nombre de participant·e·s

Un juste équilibre doit être trouvé entre l'ambition de « faire assemblée » (grand groupe) et les contraintes liées à l'organisation du travail et des délibérations (petits groupes). Il ne s'agit pas d'une commission consultative (et, du coup, au vu de l'importance de l'enjeu, une vingtaine de personne semble un chiffre trop limité), mais il faut que le groupe soit gérable (ce qui dépend des ressources humaines et financières de l'administration, en particulier en termes d'animation).

Recommandations/questions :

- L'assemblée regroupera environ 50 personnes de la communauté universitaire. Le CCD doit encore régler les questions suivantes :
- Faut-il intégrer la médecine clinique ? Quelles relations avec les membres du CHUV ?
- Que signifie la « communauté UNIL » ? s'agit-il d'un périmètre géographique ou contractuel ?
- Il conviendra d'établir des listes complémentaires en cas de défection de certains participant·e·s – un phénomène qui est presque inéluctable même si des efforts doivent être faits pour en limiter l'ampleur.

Méthode de sélection, organisation du tirage au sort et représentativité

Le tirage au sort dit stratifié, à savoir selon la méthode des quotas, est retenu pour sélectionner les membres de l'assemblée. Celui-ci est effectué par le service des statistiques UNISIS. Il est difficile dans ce cas de procéder

au tirage au sort en public mais il reste important que les critères de stratification soient explicités publiquement.

Sur l'échantillon de la communauté universitaire, la **représentativité** est statistiquement atteinte à partir de la sélection d'une assemblée d'environ 500 personnes. Un groupe de 50 personnes constitue un échantillon certes diversifié mais pas représentatif au sens statistique (cependant, nous utiliserons par facilité de langage le terme de représentativité dans ce document). L'objectif est donc d'avoir une composition la plus diversifiée possible des points de vue et des expériences : c'est ce qui permet une plus grande légitimité des décisions de l'assemblée. C'est pourquoi, il faut contrôler certains critères :

- **Facultés** : les membres de la communauté universitaire sont inégalement répartis au sein des facultés. Il reste important que chaque faculté soit représentée.
- **Corps** : il y a trois fois plus d'étudiant·e·s dans la communauté universitaire que d'employé·e·s. Il est important de garantir la représentation des différents statuts, notamment puisque les mesures choisies auront potentiellement un impact plus important sur certains corps (étudiant·e·s, PAT, corps intermédiaire et corps professoral).⁸
- **Critère de genre** : garantir une parité homme-femme.
- **Implication sur la thématique** : il paraît important aussi de contrôler l'implication politique et les connaissances thématiques des participant·e·s pour ne pas se retrouver qu'avec des convaincus de la transition énergétique, peu représentatifs de l'ensemble de la communauté. Pour ceci, il est possible de s'inspirer des questions de « l'assemblée citoyenne pour une politique alimentaire »⁵.

Le service UNISIS a proposé une analyse statistique⁶, afin de proposer le meilleur modèle de stratification.

Recommandation :

- La proposition du service UNISIS, avec ses différentes variantes, est convaincante, mais il est important de justifier publiquement les critères de stratification, et d'expliquer là encore publiquement la façon dont le tirage au sort est effectué.

Les membres tirés au sort peuvent refuser leur sélection, afin de garantir la liberté de choix des individus. Or, le principe des assemblées tirées au

⁵ Dossier de presse, p. 5-6 : http://www.buergerinnenrat.ch/wp-content/uploads/2022/06/Medienmappe_FR.pdf

⁶ « Composition d'une assemblée de la transition », Jean-Moïse Rochat, 4 juillet 2022.

sort est de faire dialoguer et débattre des individus qui ont des expériences et des points de vue différents, à la fois pour maximiser la qualité épistémique des délibérations et pour que l'acceptabilité sociale des décisions soient la plus élevée possible. Ce principe repose sur la représentativité des membres de l'assemblée, qui agissent comme des transmetteurs des débats au sein de leurs corps.

Recommandations :

Un enjeu est que le maximum d'individus tirés au sort accepte leur sélection. Il faut noter que, d'une manière générale, ce sont en priorité les individus les mieux intégrés politiquement, les mieux formés et les plus au courant des codes politiques qui tendent le plus généralement à accepter le tirage au sort. Dans d'autres contextes, il est courant de n'avoir qu'une réponse positive sur 8 ou 10 invitations, même si le caractère spécifique de l'UNIL permet d'espérer un résultat plus satisfaisant. Afin de minimiser l'autosélection, il est donc important de mettre en place plusieurs mesures qui favorisent l'acceptabilité de la sélection :

- Après le tirage au sort, les sélectionné·e·s sont contacté·e·s dans le cadre d'un message officiel de la Direction, qui ritualise le processus.
- Après ce message, une relance est mise en place (par téléphone éventuellement).
- Une rémunération est mise en place, afin de contrer le biais de sélection. Elle peut être symbolique (crédits aux étudiant·e·s, attestation ou diplôme) ou financière (argent, décompte d'heures de travail). La note de la Direction précise les rémunérations choisies.

Organes complémentaires à l'assemblée

Pour organiser ses travaux, l'assemblée compte sur le soutien de plusieurs instances qui

- **Comité de gouvernance** : il est composé d'experts techniques et juridiques et de professionnels de la participation et de la délibération collective. Son rôle est de gérer les questions nouvelles, qui apparaissent forcément au cours des travaux de l'assemblée et qui n'ont pas pu être prévus dans le présent rapport. Il n'a pas un rôle d'expertise sur le fond mais gère l'organisation concrète des travaux de l'assemblée (réservation des salles, convocation des séances, etc.), il peut adapter la forme de l'assemblée en cours de route, coordonne les informations entre les différents organes (CCD, Conseil de l'UNIL, Facultés, etc.) et gère les malaises exprimés par l'assemblée dans la façon dont la délibération se déroule (y compris les conflits interpersonnels, qui se produisent fréquemment dans de

telles délibérations). Il doit faire la médiation entre les membres de l'assemblée et les différentes autorités. Dans sa note, la Direction a mis en place un Comité de Gouvernance composé de Benoît Frund, Nelly Niwa, Julien Meillard et Jean-Philippe Leresche.

- **Garants & grands témoins** : composé de deux ou trois personnes, dont au moins un homme et une femme, ce groupe est composé de figures consensuelles dont le rôle est d'être garant·e·s de la neutralité et la sincérité des débats. Il ne s'occupe pas de l'organisation mais observe si les débats se passent sans manipulation ou influence procédurale induite. Le rôle de ces personnes est en retrait et ils fournissent un petit rapport à des moments clés ou à la fin du processus pour confirmer que tout s'est bien passé. Dans l'idéal, elles assistent à plusieurs séances.
- **Conseil scientifique** : déjà constitué par le CCD, il apporte son expertise sur l'ensemble de la stratégie durabilité de l'UNIL et est attentif à ancrer la démarche autour du concept du donut. Il mène une réflexion autour de l'implication de la communauté universitaire à long terme.
- **Cellule transition (CCD)** : il s'agira de clarifier le rôle du CCD dans le processus.

Recommandation : il est important que l'assemblée dispose d'un Comité de gouvernance robuste pour s'assurer de la bonne marche des débats et de l'indépendance des décisions vis-à-vis du commanditaire (l'UNIL) et d'éventuels autres intérêts externes. Il faut toutefois être attentif au fait que le Comité de gouvernance n'assume que des tâches d'organisation des travaux et ne se substitue pas à l'assemblée. En France, un comité de gouvernance a été nommé.

Le Comité de gouvernance assume également régulièrement des tâches de mise en œuvre de l'assemblée (gestion des débats, etc.). Les assemblées sur le climat au Royaume-Uni ou au Danemark ont en effet attribué la gouvernance du projet à l'organisme de mise en œuvre. Le *Danish Board of Technology* (deux animateurs) et *Involve* en Grande Bretagne (un fonctionnaire du ministre de l'Environnement accompagné de citoyens tirés au sort) ont supervisé le processus.

3. Définition de l'organisation de l'assemblée et de la délibération

Les processus délibératifs organisés dans le cadre d'assemblées tirées au sort sont fondés sur l'idée d'une délibération équilibrée et animée par des personnes formées, au cours de laquelle toutes les voix sont entendues de façon équitable. L'objectif est de faire émerger dans le débat des solutions à des questions complexes qui ont une vraie assise sociale. Pour ce faire, en sus de la représentativité de l'assemblée, l'organisation sereine et inclusive des débats est centrale. Les modes de délibération et du travail des participant·e·s doivent être conceptualisés et opérationnalisés. Il est important de laisser la possibilité de faire évoluer la procédure et la forme de délibération en cours de route (cf. comité de gouvernance)

Planification des séances

Les étapes suivantes sont prévues (entre 7 et 10 séances) :

Début octobre : **tirage au sort**

1^{ère} session (début novembre 2022, 3 heures) : Présentation de la démarche, du cadre général, des modalités de travail. Il s'agit de faire comprendre le cadre dans lequel l'assemblée s'inscrit et de faire prendre conscience aux participant·e·s du niveau de la mission qui est attendu.

2^{ème} session (début décembre 2022, une demi-journée) : mise à niveau sur les visions de la durabilité, création de la cohésion du groupe. Il s'agit de prendre conscience de l'état de la situation.

3^{ème} session (mi-février 2023, une journée) : interventions d'expert·e·s puis présentation du cadre conceptuel du donut et du donut UNIL. Il s'agit d'approfondir l'état de la situation.

Sessions thématiques mensuelles (mars, avril, mai et juin 2023, demi-journée) :

- Explorer / proposer des thématiques prioritaires à l'assemblée.
- Moment crucial du processus : approfondir la recherche de solutions et la stabilisation de propositions ou priorités (importance d'alterner des moments de délibération en petits groupes, en ateliers et en plénum)
- Audition des experts et des parties prenantes sur les thématiques et solutions précises proposées. Il s'agit de creuser les contradictions entre les solutions proposées, leur timing, les

contraintes qu'elles font peser et les opportunités qu'elles présentent pour les différentes composantes de la communauté académique.

- Première rédaction des mesures proposées, rectification selon les auditions. Il s'agit d'un temps de sélection, de hiérarchisation et de première formalisation des mesures à prendre, à effectuer par ateliers ou en petits groupes.

Sessions de formalisation des propositions et décisions (début juillet 2023, deux jours) : Le retour en commun est toujours un enjeu, il faut bien réfléchir à mettre en place à nouveau une vraie délibération en plénum sur les mesures discutées en plus petit groupes : si la confiance mutuelle est une condition fondamentale pour la bonne marche du processus, il ne s'agit pas qu'elle soit aveugle et le retour en plénum a aussi pour vocation d'améliorer le cas échéant les premières propositions et de permettre leur harmonisation les unes avec les autres pour aboutir à un ensemble cohérent.

- Classer et prioriser les mesures.
- Trancher les mesures conflictuelles (cf. sous-chapitre « Décisions »).

Session de feedback (mi-novembre 2023)

En fonction du déroulement des délibérations de l'assemblée, il est possible qu'une session supplémentaire soit nécessaire ou qu'au contraire une session puisse être annulée. Le comité de pilotage assurera les ajustements nécessaires en fonction des besoins observés et des demandes des participant e s.

Recommandation : la plupart des assemblées sur le climat (par exemple du réseau KNOCA) sont des événements ponctuels. Il est pertinent que les assemblées soient liées à des cycles de la planification politique de l'institution (dans le cas de l'Université, les semestres sont à prendre en compte). Les exemples d'assemblée se déroulent généralement sur plusieurs week-end : il est important d'avoir suffisamment de temps pour délibérer. L'OCDE recommande au minimum 40 heures de délibération pour ce type de processus. Il est toutefois difficile de déterminer un volume précis, chaque contexte étant différent. L'assemblée française (CCC) a duré sept week-ends ; l'assemblée irlandaise deux week-end et deux jours et demi en Finlande. Il prendra plus de temps d'élaborer des recommandations que d'examiner des propositions existantes. Le coût de l'organisation de longues assemblées (pour les participant·e·s et organisateurs/trices) est un élément à prendre en compte.

La question de l'institutionnalisation à plus long terme des assemblées citoyennes dans le système politique est une question à se poser. Il est possible que l'UNIL ait d'autres décisions et orientations qui devront être prises pourquoi pas par une nouvelle assemblée tirée au sort. La question sera à évaluer au moment de la séance de feed-back.

Audition des expert·e·s et des parties prenantes

Les moments d'auditions d'expert·e·s sur le domaine et des parties prenantes sont une composante centrale des assemblées délibératives. Ces groupes apportent les informations nécessaires pour construire les réflexions et formuler des solutions. Il est possible d'auditionner des expert·e·s d'une part pour valider (ou hiérarchiser) des options connues, d'autre part pour explorer des solutions qui ne seraient pas apparues au sein de l'assemblée.

Dans le cadre de l'assemblée de l'UNIL, les expert·e·s et parties prenantes ont deux fonctions :

1. Dans la phase première phase des discussions sur la prise de conscience du mandat, il s'agit d'une expertise scientifique sur les connaissances du changement climatique et ses enjeux (en général et dans le cadre de l'UNIL en particulier), peu contradictoire car reflétant le consensus scientifique et expert sur la question.
2. Dans la phase de confrontation des solutions proposées, il s'agit d'écouter des expertises potentiellement contradictoires et les souhaits, eux aussi potentiellement contradictoires, des parties prenantes sur les mesures et pistes d'action. Le rôle de l'assemblée a par la suite le rôle de croiser les données scientifiques et les choix institutionnels et de société (contradictoire).
3. Fact checking : il est important d'avoir des veilleur se s présent·e·s au cours des discussions (par ex. de la CCD) avec la possibilité de reporter la question à la prochaine séance.

Recommandation :

- En ce qui concerne le choix des experts, le CDD doit identifier un pool d'expert·e·s avant la mise en place de l'assemblée, mais doit aussi être flexible en réaction à ce qui se discute et être prêt à mobiliser d'autres experts. Le rôle de l'assemblée et du comité de gouvernance est aussi d'intégrer et de choisir les bons experts selon les besoins qui surgissent.
- Le CDD veille à ce que les participant·e·s reçoivent de manière égale les informations sur les questions qu'ils et elles examinent.

- Les expert·e·s sont choisi·e·s pour répondre aux missions posées par l'assemblée. Il est important de montrer que l'expertise n'est pas uniforme et de faire ressortir différentes approches (par exemples différents moyens de mise en œuvre d'une mesure).
- Les expert·e·s peuvent présenter leur position, répondre aux questions puis fournir une version écrite de leur témoignage afin que les participant·e·s puisse utiliser cette matière pour leurs réflexions.
- Il est possible de laisser une certaine liberté aux participant·e·s en leur proposant activement de solliciter les expertises qu'ils souhaitent.

La limite entre l'expertise et les parties prenantes n'est pas forcément tout le temps clair. Dans la CCC en France, la distinction n'était pas stricte, les expert·e·s scientifiques, les partis politiques et juridiques travaillaient en étroite collaboration sur l'élaboration des recommandations. Dans les assemblées de transition au Danemark et en Ecosse, les recommandations étaient examinées *a posteriori* par des experts qui faisaient des commentaires. Cette dernière proposition peut être problématique si les participant·e·s ont déjà voté des recommandations formulées précisément.

Parties prenantes

- Associations de l'UNIL (étudiant·e·s, CI, Profs, PAT)
- Services centraux et administratifs : écouter la commission du personnel.
- Groupes du Conseil UNIL
- Syndicats
- Certaines composantes/corps ?
- ALUMNI ?

Recommandations/questions :

- En plus de ces associations, il faut ouvrir la possibilité à des groupes de se faire connaître et de se proposer pour être auditionnés (sans garantie). Afin d'améliorer l'efficacité des auditions, il est possible que sur chaque sujet ou solution, l'assemblée n'entende qu'une partie prenante, la plus consommatrice et qui sera la plus touchée par les mesures. Il existe également la possibilité d'envoyer les mesures aux parties prenantes et voir s'il y a ou non des réactions négatives, auquel cas, elles sont auditionnées.
- Dans tous les cas, il est primordial de pouvoir transformer les mesures après l'audition contradictoire des expert·e·s et parties prenantes.

Organisation de la délibération

La délibération doit être conceptualisée et opérationnalisée : comment l'assemblée débat-elle ? Le message avancé aux sélectionné-e-s doit être dès le départ : « on est tous dans le même bateau, on doit tous trouver des solutions au-delà de nos intérêts corporatistes ». Pourtant, il est important de faire connaître et dialoguer des perspectives et intérêts divergents pour faire émerger un consensus ou en tout cas des dissensus raisonnables, l'accord d'une large majorité de l'assemblée et au-delà de la communauté académique.

Dans le cadre de cette assemblée, le travail de ses membres ne commence pas sur une page blanche, même s'il tout n'est pas bouclé d'avance. Il faut donc rendre le travail préalable des délibérations internes de l'administration et présenter la démarche choisie en amont. Il s'agit d'expliquer comment les choix ont été tranchés par l'administration, mais aussi d'exposer les alternatives qui ont été discutées et les doutes qui ont surgi ou qui persistent, ainsi que les nombreux choix qui restent à faire. Exposer le niveau de réflexion et l'état des connaissances et les points à trancher permet d'éviter de donner l'impression que tout est prémâché et l'assemblée ne sert qu'à entériner des décisions préalables. L'organisation concrète de la délibération se fait de la manière suivante :

- **Animation** : Micaël Metry assure la coordination de l'animation avec des coanimations.
 - 10 animateurs/trices dans l'équipe de l'UNIL sont déjà formé-e-s et l'assistent.
 - Il faut laisser la possibilité d'avoir des moments d'autogestion des participant e s selon des règles de bon fonctionnement.
- **Composition et taille des groupes** : importance d'une alternance entre le plénum et en petit groupes (5-6 tables de 8-10 par exemple), en tirant au sort la composition des tables ou en laissant le choix aux participant e s.
- **Alternance plénières/ateliers** : il est important de prévoir une alternance entre de ateliers thématiques permettant d'approfondir certains thèmes, mais également des auditions et des retours d'atelier en plénière. Le processus d'adoption des recommandations se fait en plénière. Pour les ateliers, une division du travail selon les thématiques semble plus simple.
- **Publicité des débats** : afin de garantir la meilleure transparence, il est important que tout ou une partie des débats (au moins les plénières) soient publiques, ou du moins filmées et mises à disposition

en podcast. Ceci est important pour relier la délibération de l'assemblée et le reste de la communauté universitaire et emporter la conviction de cette dernière.

- **Rédaction** : la rédaction des propositions et la prise de note au cours de la délibération se fait par les membres de l'assemblée elle-même, afin de favoriser l'appropriation du contenu par ses membres.

Recommandations : la délibération est un moment important de la mise en œuvre de l'assemblée. Toutefois, selon le guide des bonnes pratiques de la participation citoyenne pour les processus participatifs de l'OCDE⁷, une large partie de la délibération est influencée par l'organisation avant l'assemblée (la définition des tâches et des missions, l'engagement de l'autorité sur les décisions prises, la transparence des modalités de recrutement, etc.). Les recommandations avancent quelques indications plus spécifiques :

- Les participant·e·s doivent avoir accès à un large éventail de preuves et d'expertise précises et accessibles. Ils et elles doivent avoir la possibilité de demander des informations supplémentaires.
- Le but de la délibération en groupe est de trouver un terrain d'entente. Cela nécessite de la part des participant·e·s : une écoute active et attentive ; une pesée et une prise en compte des multiples perspectives ; la possibilité pour chacun·e d'exprimer son opinion.
- La vie privée des participant·e·s doit être respectée pour protéger leur indépendance et d'éventuelles pressions personnelles.
- Les modes de délibération, le mélange des formats (grand groupe, ateliers, etc.) favorise la discussion.
- Une délibération de qualité prend du temps sans sauter différentes étapes : les participant·e·s apprennent (attention à gérer d'éventuels disparités entre les connaissances des participant·e·s) ; ils et elles évaluent les différentes propositions au regard des preuves et expertises présentées ; ils et elles élaborent des recommandations collectives.

L'animation : elle constitue un point crucial du bon processus délibératif. Elle doit être qualifiée et indépendante et posséder une expertise dans l'organisation et l'animation des processus participatifs et délibératifs. Les modèles différents selon les expériences : l'animation est parfois assurée par le Comité de gouvernance ou par une entité externe. Deux types d'animation sont possibles : *l'animation directive des tables* (les animateurs/trices sont en charge de veiller à ce que les participant·e·s

7

<https://www.oecd-ilibrary.org/sites/339306da-en/index.html?itemId=/content/publication/339306da-en>

restent concentré·e·s, à l'équilibre des prises de parole et au respect du temps) et *l'auto-organisation* par les participant·e·s. Il n'existe pas de retours précis au sein des analyses sur les avantages de ces types d'organisation de l'animation. Il est très probable qu'un mélange de ces deux types soit la meilleure manière d'animer une discussion : le respect de l'équilibre des prises de parole et de l'avancement du travail. L'avantage d'une auto-organisation est de laisser aux participant·e·s le choix de leur propre organisation, de la répartition des responsabilités. Les animateurs/trices interviennent lorsqu'il apparaît un problème. Le renouvellement des groupes est également important.

Division en groupes : moins les assemblées ont de temps de délibération et de formats différents, moins les problématiques seront traitées. C'est le cas dans les assemblées en Irlande où en Finlande où les participant·e·s n'ont travaillé dans une seule structure, ce qui n'a pas permis de séparer un temps d'études, de délibération et d'élaboration de recommandation. La thématique du changement climatique est complexe et nécessite à la fois des moments de décisions générales mais aussi d'études plus précises de thématiques.

L'assemblée britannique a divisé trois groupes de travail sur les questions du transport, de la consommation énergétique et de l'alimentation. La CCC française s'est divisée en cinq groupes sur le transport, l'alimentation, la consommation, le travail et le logement. Le Danemark a quant à lui décidé de laisser aux membres de l'assemblée la possibilité de décider des sujets couverts par les différents groupes de travail. La division a été faite sur la base d'un brainstorming une fois que les défis ont été présentés aux membres de l'assemblée. En Espagne enfin, ce sont un groupe d'expert·e·s qui ont défini les thématiques. Ce choix dépend de la volonté du mandataire : a-t-il besoin de réponses sur des sujets précis ou peut-il laisser la direction à l'assemblée ?

Questions :

- Faut-il laisser la possibilité de moments de discussions corporatives entre groupes partageant les mêmes intérêts ou problèmes ? Quelle que soit la réponse, il faudra la justifier.
- Il est important de rester attentif et ouvert durant la phase, cruciale et difficile, de la rédaction, et de ne pas s'interdire le cas échéant d'apporter à cette étape une aide aux participant·e·s, en particulier à leur demande.

Procédures de décision

Une fois les mesures définies, puis confrontées aux avis potentiellement divergents des expert·e·s et des parties prenantes, il s'agit de les valider

définitivement. Pour ceci, le plus simple et le plus efficace est de commencer par une procédure permettant de séparer les questions qui font largement consensus, celles qui restent conflictuelles, et celles qui semblent mal posées. La formule de vote est la suivante : chaque mesure est présentée tour à tour, de façon rapide, avec un argument pour et le cas échéant un argument contre. Les membres se prononcent : pour / contre / abstention / ou ne se prononce pas puisque la question est mal posée. Cette procédure permet de trier rapidement les propositions en trois groupes :

1. Les propositions largement consensuelles à valider directement.
2. Les propositions peu claires, à retravailler et soumettre à un nouveau vote. Cela peut être fait dans la foulée ou être reporté à un moment ultérieur
3. Les propositions conflictuelles à trancher, en essayant d'aboutir à une majorité qualifiée, quitte à les reformuler.

L'essentiel des discussions en plénum doit porter sur les second et troisième groupes. Ce premier temps reste non-décisionnel. Il a pour but d'arriver à des propositions validées consensuellement ou pour le moins affinées avec des grands choix à trancher.

Le second temps est quant à lui décisionnel. Il est alors possible d'utiliser la procédure du « jugement majoritaire » pour le vote final de l'ensemble : cette méthode permet de voter sur les différentes mesures selon une échelle d'acceptation. Elle permet par exemple de classer les mesures entre largement acceptées, moyennement acceptées, moyennement refusées ou largement refusées.

Recommandations :

Deux types de décisions peuvent être prises par les assemblées : celles-ci peuvent établir des *recommandations* dans le but de l'élaboration de politiques publiques ; elles peuvent aussi évaluer des propositions ou des scénarios faits par le mandataire. Il est également possible de rédiger les propositions en collaboration avec les expert·e·s, c'est ce qui a été fait à la CCC en France. Il est plus facile de rédiger les propositions en petit groupe puis de les faire valider en assemblée, après un retour d'information pour que l'ensemble puisse amender ou modifier.

Au Danemark, des expert·e·s ont analysé les propositions afin que les propositions soient améliorées pour avoir un impact sur le système politique. En France, des expert·e·s juridiques ont produit une transcription légale des propositions. Il est recommandé que l'assemblée vote les propositions dans leur formulation précise finale afin qu'il n'y ait pas de mauvaises traductions ou interprétations des expert·e·s.

Validation de la décision

Une fois le plan d'action adopté par l'assemblée, il faut qu'il soit adopté définitivement par l'UNIL. L'idéal serait qu'après une évaluation du plan d'action par la direction, il soit soumis par référendum à la communauté académique, ce qui ancrerait encore davantage la légitimité du plan d'action.

Recommandations/questions :

- Comme nous l'avons dit dans la section un, l'idéal serait une transmission sans filtre à la communauté universitaire, une fois vérifiée la faisabilité technique et juridique des recommandations. Une écoute sélective généralisée est à proscrire. A minima, la Direction devrait expliquer sa décision ponctuelle de refuser une mesure particulière.
- Si la solution d'un référendum est retenue, il faudra décider si le comptage se fait par personne indépendamment des statuts ou par corps (professeur e s et assimilé e s, corps intermédiaire, administration, étudiant e s....
- Le mode de scrutin lors de l'éventuel référendum devra être déterminé : vote simple sur l'ensemble du texte, vote sur chacune des mesures prises isolément, vote par jugement majoritaire ?

Une des faiblesses du modèle d'assemblée sur le climat est le manque de supervision et de suivi de l'application des recommandations élaborées par l'assemblée. Il ne faut pas que la production des recommandations marque la fin du processus mais qu'il existe un suivi de ces décisions (le Comité de gouvernance peut aussi assumer en partie ce rôle).

4. Définition d'un plan de communication

Une large communication autour du processus doit être envisagée et construite – en collaboration avec les services de l'UNIL compétents – afin de poursuivre deux objectifs : d'une part, inciter un maximum de membres de la communauté universitaire à accepter le mandat s'il/elle est tiré·e au sort et à aller jusqu'au bout de celui-ci, en maximisant la légitimité du processus ; d'autre part, et surtout, afin de garantir une large transparence des discussions et une compréhension et acceptation des propositions finales par l'ensemble de la communauté universitaire.

Recommandations :

La communication autour de l'assemblée peut s'articuler autour de plusieurs points décrits ci-dessous. De manière générale, il faut distinguer plusieurs tonalités que prendront les messages communiqués à utiliser selon l'objectif visé :

- Une communication plus officielle et institutionnelle, pour montrer l'importance donnée à l'expérience à travers son aspect formel et solennel (cf. ci-dessous). L'annonce de l'initiative doit par exemple être mise en valeur ; l'annonce des personnes sélectionnées doit être publique et donner lieu à une manifestation ; une information régulière sur la progression des travaux doit être prodiguée ; la présentation du plan adopté doit constituer un temps fort, etc. A toutes ces occasions, le message vient principalement des autorités officielles, de la Direction. Attention à ce que ce ne soit pas trop « langue de bois » (on connaît le faible taux de lecture des messages @tous-unil).
- Une communication plus insolite afin de faire connaître et faire parler de l'assemblée (réseaux sociaux, petites vidéos, événements, etc.).
- Une communication qui provient de l'assemblée au cours de ses travaux (site internet, publicité des débats, compte-rendu, interviews, etc.). Le but est d'informer la communauté de l'avancée du contenu. Il sera important que les membres de l'assemblées puissent être proactifs en termes de communication durant le processus et, en particulier, lors de la remise du plan d'action

Campagne de publicité

Les services spécialisés de la communication de l'UNIL en collaboration avec le CDD doivent mettre en place *en amont de l'assemblée* une grande campagne de publicité visuelle, d'affichage et sur les réseaux sociaux. L'Université peut par exemple en fait un des thèmes de la rentrée. Dans cette campagne, il faut être clair sur le fait que cela concerne tout le monde.

Les buts de la communication préalable sont de réduire le taux de refus et l'autosélection et d'augmenter dans un second temps l'acceptabilité des mesures et la connaissance des enjeux pour l'ensemble de la communauté. Dans sa note, la Direction a validé les idées suivantes :

Afin de susciter un maximum d'adhésion de la communauté dès le lancement de la démarche et en amont du tirage au sort, une communication à destination de la communauté sera réalisée. L'émetteur des messages sera la Direction, qui donne formellement mandat à l'assemblée, et il est proposé que ces communications soient incarnées directement par le Recteur. On pense notamment à une interview (texte et/ou vidéo) qui explique la démarche et pourquoi il est important d'y participer.

Plan de communication dans les médias

Le sujet se prête parfaitement à un suivi des médias. En général, ce genre d'innovation démocratiques intéresse particulièrement ces derniers. Convaincre un ou des médias de suivre le processus serait un gros plus. Un enjeu est de gérer cette attention médiatique qui peut impliquer une certaine pression sur les membres de l'assemblée.

Recommandation :

Pour donner du poids et une légitimité aux délibérations, une idée pourrait être de proposer à des journalistes reconnus de coanimer une ou plusieurs des séances ; ou d'être des rapporteurs/trices qui font un compte rendu de l'assemblée selon leur point de vue à la fin des séances.

Création de moment solennels cérémoniels et rituels

Il est nécessaire de solenniser certains moments pour signifier l'importance de l'événement et assurer sa publicité. Il faut aussi de la politique symbolique pour assurer la légitimité factuelle du processus, comme des événements où toute la communauté est invitée à participer, avec les autorités officielles (universitaires et cantonales) dans un lieu emblématique de l'Université. Dans les expériences de ce type d'assemblées, il existe plusieurs moments propices à rendre solennel et rituel :

- Le lancement de l'assemblée (soit où on effectue le tirage ou lorsqu'on révèle les noms des gens tirés au sort).
- Le rendu du rapport et l'explication des mesures sélectionnées.
- Six mois après sur le retour.

Réseaux sociaux et site internet

Une communication tout au long du processus sur des sujets clefs discutées au cours des débats doit être prévue, à la fois par les services de communication de l'UNIL et pas l'assemblée elle-même (cf. l'exemple de la Convention Citoyenne pour le Climat en France). Un site internet de l'assemblée doit permettre d'avoir accès aux débats ou à des moments importants. Il est aussi possible d'utiliser les réseaux sociaux pour promouvoir les travaux de l'assemblée. Dans sa note, la Direction propose le plan suivant :

Une fois la démarche en cours, il sera important d'informer régulièrement l'ensemble de la communauté des discussions en cours. Pour ce faire, il est proposé de créer un site web de l'assemblée qui relate les travaux en cours sous forme de courts articles, de témoignages des participant·e·s, d'interviews d'expert·e·s mobilisés, ...

Créer du lien avec la communauté universitaire

L'Université elle-même est une institution vivante et qui bénéficie de ressources et de compétence internes à valoriser dans le cadre du processus. Les membres du corps étudiant et enseignant peuvent utiliser l'expérience comme un objet de recherche ou de débat, ce qui favorise également la connaissance générale du processus. Il s'agit pour les services de l'UNIL de tenter de favoriser ce genre d'idée :

- **Réalisation d'un matériel audiovisuel sur le processus** : il est important de documenter l'ensemble du processus. L'UNIL peut mandater des réalisateurs/trices afin de produire un matériel sur l'assemblée. Il est aussi possible de prévoir que les étudiant·e·s de la section de cinéma réalise ou travaille sur la production d'un matériel audiovisuel sur l'assemblée.
- **Colloques et journées d'études** : les thématiques de la démocratie délibérative et participative sont des sujets en vogue au sein des sciences sociales, historiques et politiques. Elles concernent également les recherches sur la transition environnementale (géosciences, biologie, climatologie, etc.). Le tirage au sort intéresse aussi largement les mathématiques pour ses aspects statistiques. Il serait intéressant de faire de l'assemblée un objet de recherche ou d'enseignement, lors de colloques, de journées d'études ou de travaux d'étudiant·e·s.

Recommandation :

- Création d'un et/ou participation à des réseaux d'échange d'expérience d'innovation démocratique. Il existe plusieurs réseaux

académiques et citoyens centrés sur les expériences démocratiques, et notamment les assemblées citoyennes sur le climat. L'UNIL profiterait de cet échange d'expertise et gagnerait en visibilité en participant notamment aux réseaux Demoscan en Suisse et au réseau KNOCA – International Knowledge Network on Climate Assemblies – lancé par le Danish Board of Technology à l'échelle européenne. La création d'un réseau des universités engagées dans des expériences démocratiques liées à la transition énergétique serait aussi bienvenue.

- Un colloque rassemblant divers experts, académiques et praticiens, pourrait accompagner ou conclure cette expérience innovante.

Un mot final

La Direction de l'UNIL a validé le 8 février 2022 l'élaboration d'une stratégie institutionnelle de transition écologique et sociale. Cette stratégie est ambitieuse et reconnaît que la transition écologique ne peut se faire sans une large participation de la communauté. Malgré l'urgence des politiques à mettre en place, elles ne peuvent être vraiment couronnées de succès en les imposant par le haut où en n'écoutant que les expert·e·s. Dans ce cadre, la volonté de la Direction de l'UNIL de créer une assemblée de la transition tirée au sort montre l'attention portée à la dimension démocratique centrale de la transition.

L'Université doit profiter d'être à la pointe de l'innovation démocratique pour promouvoir à l'extérieur de ses murs cette expérience. Elle peut mettre l'accent sur le fait que l'assemblée de la transition à l'échelle d'une université est une expérience démocratique unique et innovante. A notre connaissance, c'est la première fois en Europe qu'un tel processus est mis en place à l'échelle d'une Université pour élaborer un plan ambitieux de transition écologique.

L'Université doit toutefois rester attentive au fait que le débat démocratique est souvent conflictuel, puisqu'il est la scène où s'opposent des intérêts et des visions divergentes sur les actions à entreprendre. Une démocratie saine, à l'échelle d'une université comme à celle d'une ville, d'un canton ou d'un pays, réside dans le fait de reconnaître ces conflits, d'instituer des espaces de délibération pour les traiter et de trouver des solutions permettant de sortir par en haut de ces discussions et de dépasser les blocages. Les assemblées citoyennes tiré·e·s au sort permettent précisément de créer un espace de discussion privilégié mais elles ne prennent tout leur sens que couplée à des dynamiques plus larges, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université.

Bibliographie indicative

ARHIP-PATERSON, William ; BILELLA, Mario et PETIT, Guillaume. 2019. « Devenir conseiller citoyen. Prise de rôle dans un conseil citoyen parisien ». *Participations* 24 (2) : 139-66.

BACQUÉ M-A., SINTOMER Y., *La Démocratie participative*, Paris, La Découverte.

BACHIR, Myriam et LEFEBVRE, Rémi. 2019. « La fabrique des publics de la participation : l'aléatoire et l'obligatoire dans la constitution des conseils citoyens à Amiens et Lille ». *Participations* 24 (2) : 167-94.

BACQUÉ, Marie-Hélène. 2015. « De la recherche à l'expertise et à l'engagement Retour sur une mission sur la participation dans la politique de la ville ». *Sociologie* 6 (4) : 401-16.

BELLAVOINE, Christine et BLONDEL, Elsa. 2019. « De l'expression des points de vue à la co-construction des projets. Le travail des conseils citoyens à Saint-Denis ». *Participations* 24, 57-81.

BLONDIAUX L., 2008, *Le Nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil.

BOUVIER A., 2007, « La dynamique des relations de confiance et d'autorité au sein de la démocratie dite "participative" ou "délibérative". Un exemple typique : le débat public Loi Barnier en Provence Côte d'Azur (1998) », *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 45, n° 136, p. 181-230.

COHEN, Joshua. [1989]2010. « Délibération et légitimité démocratique », trad. par C. Girard. Dans Charles Girard et Alice Le Goff. *La Démocratie délibérative*. 207-241. Paris : Hermann.

GIRARD Charles. 2019. *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*. Paris : Vrin. Coll. L'esprit des lois.

MANIN B., 1985, « Volonté générale ou délibération ? », *Le Débat*, n° 33, p. 72-94.

SINTOMER Y., 2011, « Délibération et participation : affinité élective ou concepts en tension ? », *Participations*, n° 1, p. 239-276.

URFALINO Philippe, 2005, « La délibération n'est pas une conversation », *Négociations*, n° 4, p. 99-114.

URFALINO, Philippe. 2021. *Décider ensemble*. Paris. Seuil, Coll. Les livres du nouveau monde.

Annexes : quelques exemples évoqués

- [Assemblée citoyenne pour une politique alimentaire](#), décrite dans [un dossier de presse](#).
- Podcast sur la Convention Citoyenne pour le Climat en France : <https://open.spotify.com/episode/3ulubId0aumB10omOrFcC?si=82558c474637438b>
- Projet de dix municipalités allemandes d'assemblées citoyennes tirées au sort : <https://www.buergerrat.de/en/news/into-the-future-by-lot/>

Rapport élaboré par

Yves Sintomer Chercheur senior, mandataire

Professeur de sciences politiques, Université de Paris 8 Saint-Denis. Chercheur en délégation CNRS, Maison française d'Oxford. Associate Member, Nuffield College et Department of Politics and International Relations (DPIR), University of Oxford.

Membre de l'UMR Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris (CRESPPA, CNRS/Université Paris 8/Université Paris Nanterre),

Professeur « titulaire », Institut de Sociologie de l'Université de Neuchâtel, Suisse

Maxime Chercheur junior.

Mellina

Docteur en science politique de l'Université de Lausanne et Paris 8, thèse sur le tirage au sort